

Règlement particulier du tournoi national Bad O'Village V du 13 au 14 novembre 2021

Ce règlement complète le Règlement Général des Compétitions (RGC) de la Fédération Française de Badminton (FFBaD)

1. Article 1 : généralités

- 1.1. Le tournoi est autorisé sous le numéro **XXXXXX** et sous le nom « *tournoi national Bad O'Village V* ».
 - 1.2. Il se déroule les **13 et 14 novembre 2021** au gymnase Yannick Noah, rue Jean Jaurès, 78780 Maurecourt et comporte 7 terrains.
 - 1.3. Le tournoi se déroule selon les règles de la FFBaD, les dispositions particulières de la LIFB et le règlement ciaprès.
- 1.4. Tout participant doit être en règle avec la FFBaD et doit être en possession de sa licence compétition.
- 1.5. Le Juge-Arbitre de la compétition est Eric Petit. Ses décisions sont sans appel. Le Juge-Arbitre est en droit de disqualifier partiellement ou totalement tout joueur qui ne respecterait pas les règlements cités à l'article 1.3.

2. Article 2 : séries et tableaux

- 2.1. Le tournoi *Bad O'Village V* est un tournoi national qui s'adresse à tous les joueurs des catégories « cadet », « junior », « senior » et « vétéran », et dont le classement à date de clôture des inscriptions est R4 maximum
- 2.2. Le tournoi se joue pour les tableaux DD, DH, DM qui seront découpés jusqu'en 5 séries S1, S2, S3, S4 et S5. Ces séries seront composées selon le nombre de participants, les moyennes des participants et l'ordre d'arrivée des inscriptions. On peut proposer moins de 5 séries en cas de faible affluence.
- 2.3. La répartition dans les séries se fera en fonction de la moyenne de chaque paire à la date limite d'inscription (16 octobre).
- 2.4. Chaque tableau sera joué intégralement sur une journée. Le double dame et le double homme le samedi, et le double mixte le dimanche.
- 2.5. Tous les tableaux se jouent avec un mode de qualification composé d'une phase de poules suivie d'une phase en élimination directe. Des matchs de classement pourront être proposés suivant l'échéancier du tournoi et des séries proposées.
- 2.6. En cas d'affluence importante, le comité d'organisation se réserve le droit de limiter les inscriptions dans un (ou plusieurs) tableau(x) ou d'en modifier le mode d'élimination.
- 2.7. Les tableaux ne seront ouverts qu'avec un minimum de 3 inscrits appartenant au moins à 2 clubs différents.
- 2.8. Le nombre maximum de participants est fixé à 296 joueurs

3. Article 3 : inscriptions

- 3.1. La date limite d'inscription est fixée au 16/10/2021.
- 3.2. Les classements seront arrêtés à cette date pour la confection et validation des tableaux.
- 3.3. La date du tirage au sort est fixée au 30/10/2021.
- 3.4. Le CPPH sera pris en compte à cette date pour le calcul des points.
- 3.5. Les inscriptions se feront **UNIQUEMENT** sous format électronique à l'adresse tournoi@mbco78.fr
- 3.6. Le règlement se fera **OBLIGATOIREMENT**, par chèque à l'ordre du « M.B.C.O. », espèces (avec l'appoint) ou par Carte Bleue à l'arrivée dans le gymnase, à la table de pointage.
- 3.7. La prise en compte des inscriptions se fait en **mode Standard**, (c'est-à-dire dans l'ordre d'arrivée des inscriptions par mail)
- 3.8. Les frais d'inscription s'élèvent à **15€** pour **1 tableau**, **20€** pour **2 tableaux**.
- 3.9. Il ne pourra y avoir un écart de 3 classements ou plus entre chaque joueur d'une paire
- 3.10. Les joueurs d'une paire jouent obligatoirement dans la série correspondant au meilleur classement de la paire à J-30.
- 3.11. Aucune dérogation horaire n'est acceptée. Les joueurs doivent être disponibles le samedi de 8h00 à 22h00 et/ou le dimanche de 8h00 à 19h00.
- 3.12. Les conséquences des erreurs susceptibles d'apparaître dans la composition des tableaux et relevant de feuilles d'engagement mal complétées sont supportées par le club en cause.

4. Article 4 : forfaits

- 4.1. Tout joueur s'inscrivant au tournoi *Bad O'Village V* doit connaître le règlement fédéral relatif aux forfaits.
- 4.2. Tout joueur devenant indisponible aux dates du tournoi doit en faire part par écrit à l'organisateur dans les plus brefs délais.
- si l'annonce est faite avant le tirage au sort, le joueur est remboursé des frais d'inscription ;
 - si l'annonce est postérieure à la date du tirage au sort, le joueur doit envoyer (dans les 5 jours suivant la compétition) un justificatif à la LIFB accompagné du formulaire fédéral rempli. **Une copie du justificatif doit également être envoyée ou présentée à l'organisateur** pour que celui-ci procède au remboursement des frais d'inscription. Aucun remboursement ne peut être effectué sans justificatif.
- 4.3. Lorsque l'un des joueurs d'une paire de doubles est défaillant, son partenaire doit notifier par écrit à l'organisateur s'il souhaite maintenir sa participation ou se retirer. En cas de maintien, le joueur peut proposer un remplaçant.
- Sinon, l'organisateur essaie dans la mesure du possible de trouver un joueur pour compléter la paire.

5. Article 5 : déroulement

- 5.1. Les convocations sont envoyées par courriel à l'adresse de contact portée sur la fiche d'inscription. En cas d'envois successifs, il faut tenir compte de la dernière convocation envoyée.

- 5.2. Tout joueur doit venir pointer à la table de pointage dès son arrivée dans le gymnase et ce, chaque jour de la compétition où il est convoqué. En cas de retard, le joueur doit contacter les organisateurs sous peine d'être déclaré forfait lors de son premier match.
- 5.3. Tout joueur souhaitant s'absenter du gymnase en cours de compétition doit en demander l'autorisation au juge arbitre, sous peine d'être déclaré forfait à l'appel de son match.
- 5.4. Une tenue de badminton, conforme à la circulaire fédérale en vigueur, est exigée sur les terrains. Toute demande de dérogation doit se faire auprès de la juge-arbitre muni d'un justificatif écrit.
- 5.5. Les volants plumes sont à la charge des joueurs. En cas de désaccord entre joueurs, le volant officiel du tournoi est le Yin Tai A200 et seront fournis pour les finales. Les volants plastiques officiels sont les Babolat Cup et seront disponible sur demande à la table de marque. Les volants seront fournis pour les finales.
- 5.6. Les matches peuvent être lancés au plus tôt une heure avant l'heure programmée. L'échéancier est affiché uniquement à titre indicatif.
- 5.7. Tous les matches se jouent en auto-arbitrage. Un joueur peut à tout moment faire appel au juge-arbitre qui si possible désigne un arbitre ou faisant office.
- 5.8. Le temps de repos entre deux matches est de **20 minutes**, entre le dernier volant du match précédent et le premier du suivant. Les joueurs disposent de **5 minutes** entre l'appel et le début de leur match, test des volants compris.
- 5.9. Tout volant touchant un obstacle situé au-dessus du terrain est compté let une fois au service et faute en jeu.
- 5.10. Seuls ont accès au plateau de jeu les joueurs appelés à disputer leur match, les coaches, les officiels et les membres du comité d'organisation.
- 5.11. Le comité d'organisation décline toute responsabilité en cas de vol, perte ou accident.
- 5.12. La participation au tournoi **Bad O'Village V** requiert la lecture et l'acceptation de ce règlement, lequel est consultable sur le tableau d'affichage du gymnase.
- 5.13. L'utilisation de substance et de tout moyen destiné à augmenter artificiellement le rendement au vue ou à l'occasion de la compétition, et qui peut porter préjudice à l'éthique et à l'intégrité physique de l'athlète, est prohibée. La liste des produits dopants est rendue officielle par le Ministère chargé des sports (extraits de l'article 10 du règlement Médical du Guide de Badminton).

6. Article 6 : règle sanitaire

- 6.1 Conformément aux directives nationales, le Pass Sanitaire est mis en place à compter du 21 Juillet 2021. Chaque compétiteur inscrit devra présenter un Pass Sanitaire valide lors de leur arrivée sous forme :
- _ Un justificatif du statut vaccinal, attestant d'un chemin vaccinal complet de l'un des vaccins contre la Covid-19, soit 7 jours après la seconde injection.

- _ Un résultat négatif d'un test RT-PCR ou antigénique réalisé moins de 48 heures avant l'accès au tournoi.
- _ Un résultat d'un test RT-PCR ou antigénique positif attestant du rétablissement de la Covid-19, datant d'au moins 11 jours et de moins de 6 mois.

Si vous ne présentez pas un pass sanitaire valide l'accès de la salle vous sera refusé, vous serez déclaré forfait injustifié.

Vous avez la possibilité de vous désinscrire avant la date limite d'inscription sans vous justifier.

6.2 Le respect des gestes sanitaires de distanciation physiques devra être respecté hors des terrains ainsi que le port du masque.